

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 26 mai 2011

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Judi 26 Mai 2011 à 18 heures
Salle du conseil - Mairie de Bléré**

ORDRE DU JOUR :

- 1. Accueil – Nouvelle déléguée communautaire titulaire**
- 2. Procès Verbal de la Précédente Réunion**
- 3. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- 4. Etude Petite Enfance – Enfance - Jeunesse**
- 5. REOM – Déchets Ménagers et Assimilés**
 - **Mission de Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la déchetterie d'Athée sur Cher -**
- 6. SMITOM d'Amboise –**
 - **Demande de modification des statuts**
- 7. Transports Scolaires**
 - **Règlements Intérieurs**
 - Primaires et maternelles
 - Secondaires
 - **Tarifs 2011-2012**
 - **Suppression des sous régies**
- 8. Programme Local de l'Habitant - Avenant**
- 9. Nouvelle Brigade Territoriale de Gendarmerie**
 - **Marché de Travaux – Signature des Marchés**
 - **Dossier Loi sur l'eau**
- 10. ZA de Sublaines – Bois Gaulpied**
 - **Réalisation du diagnostic archéologique anticipé**
 - **Avenant – contrat de Maitrise d'œuvre**
- 11. ZA de Ferrière – Extension**
 - **Avenant – contrat de Maitrise d'œuvre**
- 12. Requalification de la ZI Bois Pataud**
 - **Vente d'un terrain**
- 13. Bâtiments d'Activités –**
 - **Crédit Bail ARTT - Maitrise d'œuvre**
 - **Echange SCI Vallée – CCBVC / Changement d'acquéreur**
- 14. Commerce de Proximité – Boulangerie de Francueil**
 - **Autorisation de dépôt de tout Permis de Construire**
- 15. Personnel communautaire**
 - **Médecine du Travail**
 - **Compte Epargne Temps**
- 16. Mission Locale – Subvention 2011**
- 17. Eau et Assainissement : lancement d'une étude**
- 18. Membres des Commissions**
- 19. Commissions :**
 - **Culture & Tourisme – 26 avril 2011**
 - **Affaires Economiques – 28 avril 2011**
 - **Environnement – Aménagement de l'Espace – 10 mai 2011**
 - **Patrimoine Bâti – 12 mai 2011**
 - **Habitat Cadre de Vie – gens du Voyage – 18 mai 2011**
 - **Transports Scolaires – 18 mai 2011**
- 20. Questions diverses**

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 26 mai 2011

L'An deux mil onze, le vingt-six mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Bléré, Salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Robert PAPINEAU - M. Jean Pierre PESTIE –

Absent excusé : M. Philippe VASLIN, représenté par M. Raymond COLSON, Suppléant

Bléré : Mme Françoise BAROU – MM. Jean-Serge RAFEL - Robert GAUTHIER - Georges FORTIER - Jean-François DEJUST

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF –

Absent excusé : M. Daniel CHAMPION, représenté par M. Jocelyn DURAND, suppléant

Chisseaux : MM. Pierre BAUER - Franck AUGIAS

Cigogné : MM. Renaud MOULIN – Michel DUVAL

Civray de Touraine : MM. Francis GELY - Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : Mme Françoise PICARD –

Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à M. Robert PAPINEAU

Epeigné les Bois : MM. Michel MERGOT - Jean-Michel PRIEUR

Francueil : MM. Jean-Louis CHERY – Jean François LEPAGE

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN – MM. Denis CHANTREL – Claude BUNET

Luzillé : M. Jacky GAUVIN – Mme Olivia MAURICE

Saint Martin le Beau : MM. Didier AVENET – Philippe VERNET - Alain SCHNEL -

Sublaines : M. Laurent HARTMANN

Absents excusés : M. Christian FOUASSIER

Elu présent sans voix délibérative : M. Alain KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général du Canton de Bléré

Etaient également présents : Eddy JORANDON, Aurélia GERMANOTTI.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Secrétaire de séance : M. Alain BERNARD

Préalablement à la séance du conseil communautaire, M. Georges FORTIER intervient à propos du Cher, et du niveau particulièrement bas connu actuellement. Il fait part aux élus communautaires d'une motion prise la veille (le 25 mai 2011) par le conseil municipal de la ville de Bléré tendant à la remontée des barrages, et il en donne lecture.

Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC indique aux élus communautaires que Mme la Présidente lui a confié une mission sur le Cher, et précise que, lors de sa venue sur le territoire le vendredi 27 mai 2011, elle se rendra sur le Cher à Chisseaux.

Monsieur Jean Louis CHERY rappelle l'urgence de la situation, rejoint dans ces propos par plusieurs élus communautaires.

1. Nouvelle déléguée communautaire titulaire -

La commune de Luzillé nous informe du changement de leurs représentants au conseil communautaire : Mme Olivia MAURICE est nommée titulaire en remplacement de Mme Régina MERY, cette dernière devient suppléante.

Le conseil communautaire PREND ACTE de ce changement de déléguée.

2. PV Réunion du 21 avril 2011 -

Sans aucune remarque, le Procès Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

3. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Article L2122-22 & L5211-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

La Présidente donne lecture des décisions qu'elle a prise dans le cadre de sa délégation de signature :

- **2011-007** contractualisant avec l'association Africamitié, située à Tours pour la collecte des lunettes usagées déposées en déchetterie (sous l'égide de Touraine Propre) – Prestation gratuite.
- **2011-008** autorisant la signature d'un avenant permettant la collecte des lampes et néons dans les déchetteries d'Athée sur Cher et Chisseaux – Gratuit.

- **2011-009** retenant la Société SEGILOG pour les 3 ans à venir pour la mise en place, la maintenance et le suivi informatique – Logiciels de comptabilité, gestion du personnel, inventaire, et autres... - Coût annuel de 1 965 € HT.
- **2011-010** autorisant la signature d'un contrat avec la Société SMABTP au titre de l'Assurance Dommages Ouvrages – Complexe Sportif des Longérons – Coût de 10 736.86 €.

4. Etude Petite Enfance – Enfance – Jeunesse

Madame la Présidente rappelle au conseil communautaire que le cabinet ANATER, mandaté par la CCBVC a remis son rapport final relatif à la petite enfance, l'enfance et à la jeunesse.

Le rapport final a été joint à la convocation de tous élus communautaires, titulaires et suppléants.

Elle demande aux élus de prendre acte de ce rapport qui pourrait servir de ligne de conduite à la prise de la compétence par la CCBVC, après travail en comité de pilotage.

Monsieur FORTIER intervient et indique qu'il organise, à ce propos, en mairie de Bléré une réunion le 16 juin prochain, à 18h avec la CAF pour aborder le sujet de la Petite Enfance, l'Enfance et le Jeunesse et notamment les contrats liant les communes à la CAF. Il fait lecture d'un courrier qu'il adresse aux Maires de la CCBVC.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance du rapport final de l'étude relative à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse, PREND ACTE du rapport présenté.

5. REOM Déchets Ménagers et Assimilés

- **Mission de Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la déchetterie d'Athée sur Cher – Autorisation de signer le marché.**

Monsieur Jean-François BISTER, Vice Président délégué rappelle que la CCBVC assure la gestion des 3 déchetteries situées sur son territoire : Athée sur Cher, Bléré et Chisseaux.

A ce jour, les installations arrivent à saturation, tant au niveau de la diversité des déchets acceptés et triés sur le site (nombre de bennes à mettre en place) que au niveau de la fréquentation.

C'est pourquoi, la CCBVC souhaite engager une rénovation de son réseau de déchetteries et, en premier lieu, de la déchetterie d'Athée sur Cher.

Les objectifs de ce projet sont donc les suivants :

- Améliorer et fluidifier la circulation en particulier sur le haut de quai.
- Améliorer la circulation des camions en bas de quai.
- Améliorer la gestion des flux et le stockage des déchets.
- Mettre en place des murets de protection en remplacement des garde-corps métalliques afin d'améliorer l'accueil des usagers.

Une mise en concurrence a été lancée le 18 mars 2011 pour recruter le Maître d'œuvre qui sera chargé de cette opération. La CAO s'est réunie le 21 avril 2011 (ouverture des plis) et le 10 mai 2011 (choix du prestataire).

La Société ATE a été retenue pour un montant estimé à 8 800 euros HT (4.4%) auxquels s'ajoutent 4 000 euros HT pour l'élaboration du dossier ICPE (Installations Classées pour l'Environnement).

Le conseil communautaire,

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres,

Sur Proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme la Présidente, ou en son absence le Vice Président délégué à signer toutes les pièces relatives au marché avec la Société ATE.

6. SMITOM d'Amboise –

- **Demande de modification des statuts**

Monsieur Jean François BISTER, Vice Président délégué, explique que depuis quelques mois, une différence d'interprétation des statuts du SMITOM remet en cause le travail exercé par la CCBVC et la répartition des compétences entre la CCBVC et le SMITOM.

En effet, le SMITOM demande à percevoir la totalité des recettes Eco-Emballages / Eco-Folio (environ 180 000 euros en 2009) ainsi que les recettes issues de la vente des matériaux triés (90 000 euros par an environ y compris les journaux-magazines).

Le SMITOM s'appuie sur les articles 2 et 7 de ses statuts et notamment sur le terme « valorisation ».

Le SMITOM s'engage à reverser ces soutiens aux Communautés de Communes. Néanmoins, la clé de répartition semble difficile à mettre en place. En effet, il est indispensable que les Communautés de Communes qui ont fait des efforts pour réduire les déchets à la source et augmenter la qualité du tri, ne soient pas pénalisées.

Afin de continuer à suivre et optimiser la collecte des déchets au plus près du terrain et de percevoir directement les recettes liées au résultat de ce travail, il vous est donc proposé de demander au SMITOM d'Amboise de modifier ses statuts.

La proposition faite a reçu l'accord des Conseils Communautaires de la Communauté de Communes du Val d'Amboise et de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Monsieur Alain SCHNEL, Vice Président du SMITOM, fait un rappel historique et indique que cela remonte au choix du monoflux (au lieu du biflux). Il fait état de plusieurs courriers et de rencontres avec les services de la préfecture d'Indre et Loire qui souhaitent que le SMITOM reprenne les contrats avec les éco-organismes. Monsieur KERBRIAND-POSTIC souligne que la proposition faite au conseil va à l'encontre des souhaits de la Préfecture.

Madame COCHIN indique qu'elle a participé aux réunions organisées en préfecture et elle précise que le SMITOM a fait part de ces intentions lors d'une de ces réunions. Eco-Emballages représente une somme conséquente pour le budget annexe et il est essentiel de la conserver au niveau de la CCBVC. De plus, le SMITOM n'était pas clair dans ces intentions : reversement total ou partiel, diminution du coût de transfert, ...

Pour ces raisons, elle trouve indispensable de devoir prendre cette délibération.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-20,

Sur proposition de la commission REOM Déchets Ménagers Environnement Aménagement de l'Espace,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des votants (une abstention)

- **DEMANDE la modification des statuts du SMITOM d'Amboise.**
- **DEMANDE que les articles 2 et 7 intitulés respectivement « Compétences » et « Administration financière » soient supprimés et remplacés par les articles suivants :**

« Article 2 : Compétences :

Le Syndicat est habilité à exercer les compétences suivantes pour tous ses adhérents :

Traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Réalisation, exploitation du centre de transfert et toutes études s'y rapportant ;

Réalisation, exploitation d'une activité de compostage des déchets verts et toutes études s'y rapportant.

Les Collectivités adhérentes exercent les opérations de collecte des déchets ménagers et assimilés. Les produits valorisables issus du traitement de ces déchets (recyclage matière, incinération...) restent la propriété des collectivités adhérentes qui contractualisent avec les Eco-organismes et Repreneurs de ces produits valorisables afin d'en percevoir directement tous les soutiens financiers. »

« Article 7 : Administration financière :

La contribution des Collectivités aux dépenses d'administration générale du Syndicat est fixée au prorata :

- Transfert et traitement des ordures ménagères non recyclables : de la tonne entrante ;
- Transfert et traitement de la collecte sélective : de la tonne entrante ;
- Traitement et valorisation des déchets verts : de la tonne entrante.

En ce qui concerne les prestations de services effectuées au profit de tiers, la contribution se fera au prorata de la tonne entrante, sur un coût que fixera le comité syndical. »

- **PRECISE que tous les autres articles restent inchangés.**
- **DEMANDE l'inscription de cette demande de modification des statuts au premier conseil syndical qui suivra ce Conseil Communautaire.**
- **CHARGE Mme la Présidente de notifier cette délibération au SMITOM d'Amboise**

7. Transports Scolaires -

Madame Françoise BAROU, Vice Présidente déléguée, présente le dossier. Depuis le 1^{er} janvier 2008, la communauté de communes de Bléré -Val de Cher gère, par délégation du Conseil Général d'Indre et Loire, la majorité des transports scolaires de son territoire.

- **Modification des règlements.**

Il est nécessaire de procéder à une mise à jour du règlement de transport des élèves du secondaire.

Par ailleurs, la communauté étant organisateur secondaire du conseil général, la CCBVC doit adopter un règlement unique, sur l'ensemble des communes qu'elle couvre par ce service de transports des enfants de primaires et maternelles.

Les deux règlements proposés ont été validés par la commission réunie le 18 mai 2011.

- Transport des Primaires et Maternelles.
- Transport des secondaires.

A une question de M. HARTMANN, Mme BAROU indique qu'il est obligatoire désormais de n'avoir qu'un seul règlement pour les Primaires. Le fait de devoir prévenir les accompagnatrices par écrit est nécessaire, même si cela n'était pas prévu dans les règlements préexistants.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de Mme la Vice Présidente,

Sur avis de la Commission Transports Scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte les règlements de transports scolaires pour le transport des élèves de maternelle et primaire, et pour les élèves du secondaire,**
- **PRECISE que ces règlements doivent être acceptés par les familles au moment de l'inscription,**
- **DEMANDE à la Présidente de notifier à chacune des communes concernées (Athée sur Cher, Sublaines, Bléré, Epeigné les Bois et Luzillé) le règlement relatif au transport scolaire des enfants de Primaires et Maternelle.**

- **Tarifs 2011/2012**

La commission « Transports Scolaires » propose au conseil communautaire d'adopter les tarifs suivants de transports scolaires pour l'année scolaire 2011-2012 :

- 120 € par an et par enfant transporté en précisant :
 - Paiement en une seule fois par an, au siège de la Communauté de Communes.
 - Pour les nouvelles inscriptions en cours d'année, tout mois commencé est dû dans son intégralité.
 - Pour les départs en cours d'année, tout mois commencé est dû.
- 5 € le renouvellement pour carte perdue ou détériorée.
- 8 € pour les majorations de retard de paiement.
- 8 € de retenue forfaitaire lors d'annulation d'inscription.

Monsieur CHERY demande s'il est prévu une solution pour les personnes qui ne pourront pas se déplacer au siège de la CCBVC. Mme BAROU répond que cela a été vu avec le receveur communautaire, et que des solutions ont été étudiées comme la possibilité d'un échange de courrier (envoi du chèque avec la fiche d'inscription, envoi de la carte en retour).

Le conseil communautaire,

Sur proposition de Mme la Vice Présidente,

Sur avis de la Commission Transports Scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOpte les tarifs proposés.

- **Suppression des 13 sous régies**

Il est proposé au conseil communautaire de supprimer les 13 sous régies qui étaient nécessaires à la vente des cartes de transport scolaire (toutes les communes de la CC sauf Courçay).

La vente aura lieu uniquement au siège de la CC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SUPPRIME les 13 sous régies existantes dans le domaine des Transports Scolaires.

8. Programme Local de l'Habitat.

- **Avenant de prolongation de délai.**

Il est proposé au conseil communautaire de prolonger la durée de l'étude relative au PLH de 6 mois soit jusqu'au 31 décembre prochain. En effet, le PLH devra prendre notamment en considération la modification en cours du SCOT ABC.

La Commission d'Appel d'Offres et la commission Habitat ont donné leur accord à ce prolongement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ l'avenant proposé**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer les pièces afférentes au dossier.**

9. Nouvelle Brigade de Gendarmerie de Bléré

• **Marché de Travaux**

Le conseil communautaire a autorisé Mme la Présidente à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues lors du conseil communautaire du 21 avril 2011.

L'entreprise adjudicatrice du lot « Chauffage – VMC » était l'entreprise Geotherm Eco. Cette entreprise nous a informés qu'elle ne donnait pas suite au marché par lettre du 10 mai 2011.

Chauffage VMC	Geotherm Eco	HT : 226 623,40 €	TTC : 271 041,59 €
---------------	---------------------	-------------------	--------------------

Comme le prévoit le code des Marchés Publics en pareil cas, le marché doit être proposé au second. L'entreprise JOENNEY-HENON a accepté le marché.

Ainsi, la Présidente doit être autorisée à signer le marché suivant :

Chauffage VMC	Joenney Hénon	HT : 227 412,93 €	TTC : 271 985,86 €
---------------	----------------------	-------------------	--------------------

Le surcoût est de 789,53 € HT (soit 944,28 € TTC)

L'ensemble du marché, pour mémoire, est rappelé dans le tableau ci après :

Lot	Entreprise	Montant de base HT :	Montant TTC :
Gros-œuvre	Viano BTP	893 776,81 €	1 068 957,06 €
Charpente Bois	Abadie	131 280,11 €	157 011,01 €
Couverture Ardoise	JR Créte	137 730,90 €	164 726,16 €
Etanchéité	Smac	22 672,84 €	27 116,72 €
Menuiserie alu - Serrurerie	Bruyneel & Fils	109 774,00 €	131 289,70 €
Menuiserie Extérieure Bois	M2000	114 516,88 €	136 962,19 €
Menuiserie Intérieure Bois	Ets Oudin	98 447,97 €	117 743,77 €
Plâtrerie - Isolation	JPE Polybat	201 733,55 €	241 273,33 €
Faux plafond	Plenum	9 581,42 €	11 459,38 €
Carrelage Faïence	Alexis Brazillier	167 077,77 €	199 825,01 €
Peinture	Vacher	85 757,47 €	102 565,93 €
Chauffage VMC	Joenney Hénon	227 412,93 €	271 985,86 €
Plomberie Sanitaire	J.A.C.	88 639,11 €	106 012,38 €
Electricité	Hervé Thermique	174 781,19 €	209 038,30 €
Panneaux Photovoltaïques	C.E.L.	25 344,00 €	30 311,42 €
Terrassements Voiries	Vernat TP	311 250,75 €	372 255,90 €
Tranchées Techniques	Hénot TP	133 894,50 €	160 137,82 €
Eau Potable	Hénot TP	10 918,00 €	13 057,93 €
Espaces Verts Clôtures	Monroseau	26 094,75 €	31 209,32 €

Pylône	Nord Pylône	8 620,00 €	10 309,52 €
	Total :	2 979 304,95 €	3 563 248,72 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer les marchés avec les entreprises retenues.

- **Dossier Loi sur l'eau**

La Présidente doit être autorisée à déposer tout dossier loi sur l'eau relatif à l'implantation de la nouvelle brigade de Gendarmerie de Bléré.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à déposer tout dossier loi sur l'eau relatif à l'implantation de la nouvelle brigade de Gendarmerie de Bléré.

10. ZA de Sublaines – Bois Gaulpied.

- **Réalisation du diagnostic archéologique anticipé.**

La Présidente expose.

Le Préfet de Région a prescrit un diagnostic archéologique préalable à la réalisation du projet de Zone d'Activités de Sublaines-Bois Gaulpied.

Ce diagnostic sera réalisé par les services de l'INRAP (Institut National de Recherche Archéologique Préventive).

Une convention doit être signée entre l'INRAP et la CCBVC. La Présidente doit être autorisée à signer cette convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer une convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic archéologique préalable à la réalisation du projet de Zone d'Activités de Sublaines-Bois Gaulpied.

- **Avenant – contrat de Maitrise d'œuvre.**

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Mme la Présidente à signer un avenant au Contrat de Maitrise d'œuvre pour la réalisation de la ZA de Sublaines – Bois Gaulpied avec le groupement Olivier STRIBLEN – Théma Environnement – Astec.

Il s'agit uniquement d'un avenant technique permettant de prendre en compte la réalisation d'un tourne-à-gauche pour accéder à la future zone d'activités (croisement RD931-Ex RD58).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer un avenant au Contrat de Maitrise d'œuvre pour la réalisation de la ZA de Sublaines – Bois Gaulpied avec le groupement Olivier STRIBLEN – Théma Environnement – Astec.

11. Extension – ZA de Ferrière / Athée sur Cher.

- **Avenant – contrat de Maitrise d'œuvre.**

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Mme la Présidente à signer un avenant au Contrat de Maitrise d'œuvre pour l'extension de la ZA de Ferrière, avec le groupement Expression Paysage – ATE (ex groupement AGATE – Expression Paysage).

Il s'agit uniquement d'un avenant technique permettant de prendre en compte la réalisation d'un tourne-à-gauche pour accéder à la future zone d'activités (croisement RD976-Chemin des Dames).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer un avenant au Contrat de Maitrise d'œuvre pour l'extension de la ZA de Ferrière, avec le groupement Expression Paysage – ATE (ex groupement AGATE – Expression Paysage).

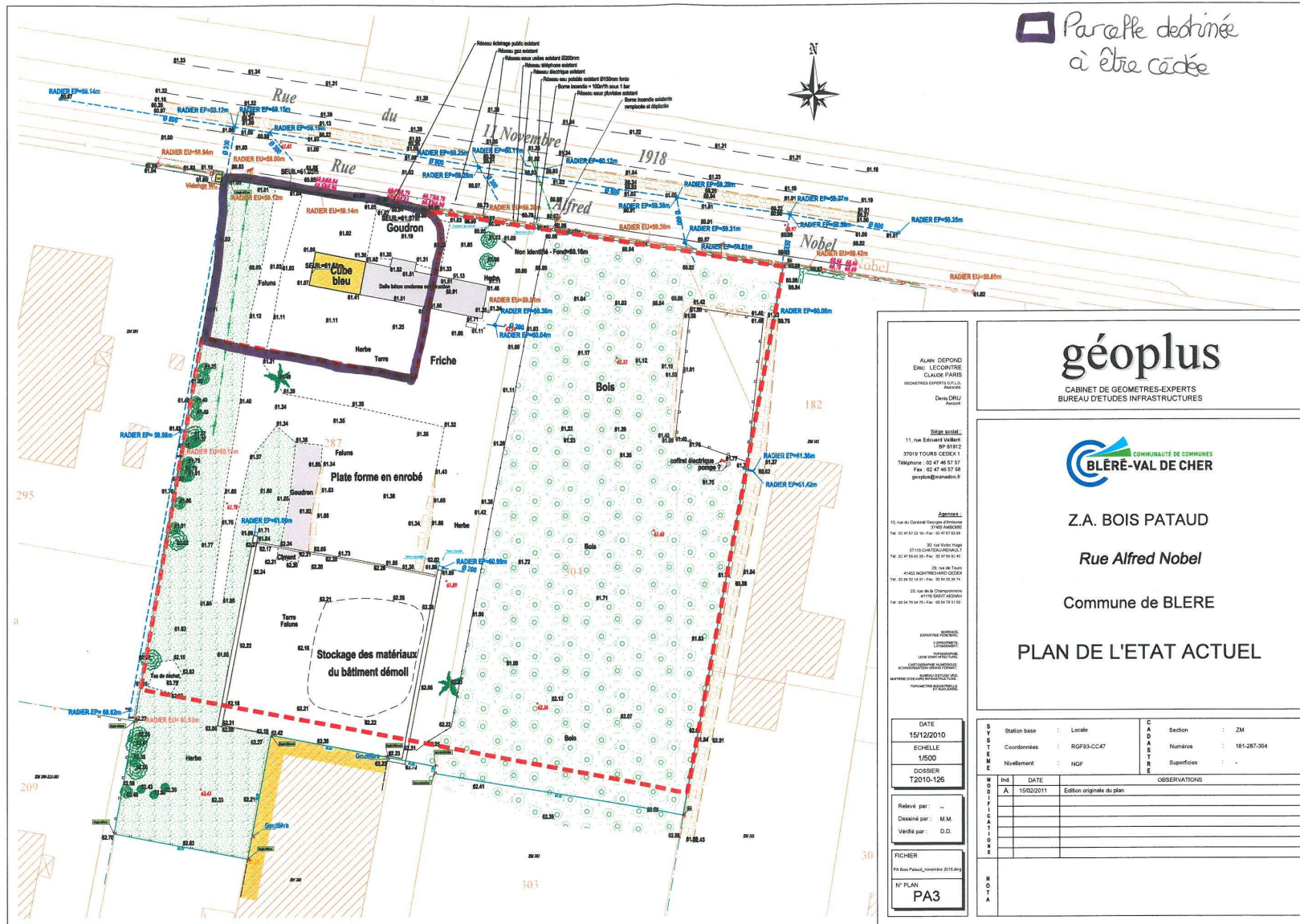
12. Requalification ZI de Bois Pataud.

- **Vente d'un terrain SCI Bellevue.**

La Présidente expose.

La CCBVC a acquis un ensemble parcellaire de 1,89 ha dans le cadre de la requalification de la ZA de Bois Pataud à Bléré. Un lot de 1 560 m² environ a été exclu du périmètre du permis d'aménager eu égard à l'existence d'un bâtiment sur ce lot (le cube bleu). La SCI Bellevue souhaite se porter acquéreur de ce lot pour y implanter son entreprise (construction de maisons à ossature bois). La commission affaires économiques a donné un avis favorable pour la cession de ce lot (matérialisé sur le plan joint) au prix de 20 € HT / m² (soit 31 200 € HT). Le Conseil Communautaire doit autoriser cette vente et la Présidente à signer l'acte de vente définitif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer l'acte de vente définitif du lot d'une surface de 1 560 m² situé sur la ZA de Bois Pataud à Bléré, au prix de 20 euros HT / m², et ce avec la SCI Bellevue.



Parafle destinée à être cachée

géoplus

CABINET DE GEOMETRES-EXPERTS
BUREAU D'ETUDES INFRASTRUCTURES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BLÈRE-VAL DE CHER

Z.A. BOIS PATAUD
Rue Alfred Nobel
Commune de BLÈRE

PLAN DE L'ETAT ACTUEL

ALAIN DEPOND
ERIC LECONTE
CLAUDE PARS
GEOMETRES-EXPERTS
Divers DRU
Associés

Etage social
11, rue Edouard Vaillant
BP 91912
37019 TOURS CEDEX 11
Téléphone : 02 47 46 57 57
Fax : 02 47 46 57 58
geoplus@orange.fr

Fournisseur
13, rue St. Gabriel Georges d'Anjou
41000 MONTLIERNAIS
Tel. 02 47 82 10 10 - Fax. 02 47 82 10 19
30, rue Victor Hugo
37100 CLOUFLAUBERT
Tel. 02 47 59 82 20 - Fax. 02 47 59 82 41
28, rue de Tours
41002 MONTREUIL-VALENTIN
Tel. 02 54 82 01 31 - Fax. 02 54 82 01 31
20, rue de la Chapellerie
41100 SAINT-JEAN-DE-VAL
Tel. 02 54 76 54 54 - Fax. 02 54 76 54 54

EXPERTISES ASSURÉES
GÉOMÉTRIE
GÉOMATIQUE
GÉOLOGIE
GÉOTECHNIQUE
GÉOENVIRONNEMENT
GÉOARCHÉOLOGIE
GÉOÉLECTRIQUE
GÉOÉCOLOGIE
GÉOÉNERGÉTIQUE
GÉOINFORMATIQUE

DATE 15/12/2010	Station base : Locale	Section : ZM
ECHELLE 1/500	Coordonnées : RGF93-CC47	Numéros : 181-287-304
DOSSIER T2010-125	Nivellement : NGF	Superficies : -

Relevé par : - Dessiné par : M.M. Vérifié par : D.D.	OBSERVATIONS
FICHER PA Bois Pataud_mars2010 (010-004)	
N° PLAN PA3	

13. Bâtiment d'activités

• Construction d'un bâtiment au profit de la Sté ARTT - Architecte / Maitre d'œuvre -

La Présidente expose.

Le conseil communautaire a validé le fait de construire, en crédit bail, un bâtiment au profit de la société ARTT sur le terrain jouxtant les ateliers relais.

Une mise en concurrence a été lancée et la commission d'appel d'offres propose de retenir le Groupement **Agence RANJARD et Associés – BET Dupin – CALLU – ITE** pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment d'activités, au taux de 7 % (y compris Mission OPC – Ordonnancement Pilotage Coordination).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer un contrat avec le Groupement Agence RANJARD et Associés – BET Dupin – CALLU – ITE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment d'activités, au taux de 7 % (y compris Mission OPC – Ordonnancement Pilotage Coordination).

• Echange SCI Vallée / CCBVC - Changement d'acquéreur

La Présidente expose.

La Communauté de communes a cédé, avec un bâtiment, un terrain à la SCI Vallée à Bléré, Rue du Commandant Jacques Yves Cousteau (Sté Art de Vie) en 2008.

La SCI a sollicité un échange de terrain : un terrain de 1 007 m² appartenant à la CCBVC contre 618 m² appartenant à la SCI. La surface étant différente, il y a une soulte de 389 m² à vendre au prix de 7.50 € le m² soit 2 917.50 € HT.

Le conseil communautaire a accepté un échange de terrain avec soulte.

Suite à un changement de SCI acquéreur, le conseil communautaire doit délibérer de nouveau sur cet échange. La SCI acquéreur est désormais la SCI VALCHRIS.

Vu la délibération 2010-181 du 16 décembre 2010 donnant l'accord du conseil communautaire pour un échange de terrain avec soulte,

Vu le changement de propriétaire des parcelles ZM413,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RAPPORTE** la délibération 2010-181 du 16 décembre 2010
- **AUTORISE** l'échange de la parcelle ZM415 d'une superficie de 1 007 m² appartenant à la CCBVC contre la parcelle ZM 413 appartenant à la SCI Valchris (Art de Vie),
- **PRECISE** que cet échange se fera moyennant une soulte de 2 917.50 € au profit de la CCBVC,
- **INDIQUE** que la parcelle ZM 415 fera l'objet d'une clause de rétrocession au profit de la CCBVC au prix fixé aujourd'hui de 7.50 € HT le m², si dans un délai de 3 ans aucun permis de construire, ni aucune construction ne se réalise sur la parcelle ZM 415,
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en son absence Monsieur le Vice Président en charge des affaires économiques, Alain BERNARD, à signer l'acte notarié par devant Maître MODOT, Notaire à La Croix en Touraine.

14. Commerces de Proximité – Francueil.

• Autorisation de déposer le permis de construire.

Il est nécessaire d'autoriser Mme la Présidente à déposer tout permis de construire pour la construction d'une boulangerie à Francueil.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à déposer et signer tout permis de construire ou autorisation d'urbanisme nécessaire à la construction d'une boulangerie à Francueil.

Monsieur CHERY indique que le Conseil Municipal de Francueil a validé l'emplacement de la Boulangerie.

15. Personnel communautaire.

• Médecine du travail.

La Présidente expose.

A ce jour, la CCBVC ne dispose plus de Service de Santé au Travail et les agents ne bénéficient plus de la visite médicale obligatoire au niveau de la législation (visite à l'embauche puis tous les ans ou tous les deux ans selon le cadre d'emploi).

Il est donc nécessaire de contractualiser avec un Prestataire afin d'assurer cette prestation et de se conformer à la réglementation.

Deux propositions ont été étudiées pour les agents de la CCBVC :

Nombre d'agents en suivi classique	5	(1 visite tous les 2 ans)
Nombre d'agents en suivi renforcé	3	(1 visite tous les ans)

La proposition de la MSA est la plus avantageuse. Le coût est de 82 € par visite.

Il est donc proposé de signer une convention avec la MSA pour le suivi médical des agents de la CCBVC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer une convention avec la MSA pour les visites médicales des agents de la CCBVC.

- **Compte Epargne temps.**

La Présidente expose.

La mise en place du compte Epargne Temps est obligatoire. Le conseil doit délibérer sur la mise en œuvre de celui-ci.

Principe :

Le dispositif du Compte-Epargne Temps (CET) permet à son Titulaire de cumuler des droits à congés par report des jours de congés annuels ou des jours de RTT.

Règles de base :

Objectif : Cumuler dans la limite de 60 jours des droits de congés par report des :

- Jours de congés annuels (maximum 5 jours)
- Jours de fractionnement
- Jours de RTT

Le conseil communautaire doit se prononcer sur la création de ce compte épargne temps.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la création du compte épargne temps.

16. Subvention Mission Locale – Subvention 2011.

La Présidente expose.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la communauté de communes adhère en lieu et place des communes membres à la Mission Locale Loire Touraine et participe ainsi, par le biais d'une subvention à son fonctionnement.

La mission locale sollicite une subvention équivalente à celle de 2009 et 2010, somme qui a été prévue au budget primitif de la CCBVC. La somme sollicitée s'élève à 17 605.56 €.

Le conseil est amené à se prononcer sur l'octroi de cette subvention et doit autoriser la Présidente à signer la convention (pièce jointe à la convocation).

Monsieur GAUVIN demande si ce subventionnement est utile pour les habitants. Madame COCHIN répond que selon la Préfecture la Mission Locale est d'une grande utilité pour les administrés. Monsieur AVENET confirme et précise que ce sont surtout les Jeunes qui s'adressent à la Mission Locale. Monsieur BUNET précise qu'il appelle environ 2 fois par an la Mission Locale et que leur mission est assurée de façon satisfaisante. Monsieur FORTIER confirme le travail important de cette structure.

Une parenthèse est faite sur la Société ERDF qui cherche des apprentis et qui a des difficultés à embaucher du personnel.

Monsieur DEJUST précise qu'il est dommage que, quand la Mission Locale travaille en amont, un suivi plus important ne soit pas réalisé.

Le conseil communautaire,

Vu la Présentation de Mme la Présidente,

Vu les statuts modifiés de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,

Vu la décision du conseil communautaire d'adhérer à la Mission Locale Loire Touraine en lieu et place des communes membres à compter du 1^{er} janvier 2009,

Compte tenu de la demande de subvention de fonctionnement de la Mission Locale Loire Touraine pour l'année 2011 d'un montant de 17 605.56 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 17 605.56 € à la Mission Locale Loire Touraine pour l'exercice 2011,
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher, Article 6574-90
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention et notamment la convention 2011 (jointe).

17. Eau & Assainissement – lancement d'une étude.

La Présidente expose. Il est proposé au conseil communautaire de lancer une étude relative aux services d'eau et d'assainissement et de voir la faisabilité de la mise en commun de ce service au niveau communautaire.

Monsieur AVENET craint que les services de l'Etat attendent les résultats de cette étude pour valider la ZA de Sublaines.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC fait savoir que ceci résulte du schéma d'alimentation en eau potable du Conseil Général. Il aborde la problématique du Cénomaniens. L'un des objectifs est de regrouper certains Syndicats d'eau dans le département (117 structures de gestion de l'eau et de l'assainissement).

Monsieur KERBRIAND-POSTIC explique que la création d'un Syndicat Départemental de l'eau a été évoquée.

Monsieur FORTIER ajoute que pour que la ZA soit lancée, une étude sur l'alimentation en eau doit être validée. Il s'appuie sur les statuts de la CCBVC qui prévoient le lancement de cette étude. Il précise qu'il comprend que certaines Communes craignent de perdre leur indépendance concernant le service Eau – Assainissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à lancer une étude relative aux services d'eau et d'assainissement et de voir la faisabilité de la mise en commun de ce service au niveau communautaire.

18. Membres des commissions

Suite au remplacement de Mme MERY par Mme MAURICE, cette dernière souhaite participer à plusieurs commissions auxquelles participait auparavant Mme MERY à savoir

- Habitat Cadre de Vie Gens du Voyage
- Affaires Economiques
- Environnement – REOM déchets Ménagers et Assimilés

Mme MAURICE souhaite également être intégrée à la Commission Patrimoine.

Par ailleurs, Mme BECHON demande à intégrer la commission Habitat – Cadre de Vie – Gens du Voyage.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME** Mme MAURICE en tant que membre des Commissions Habitat Cadre de Vie Gens du Voyage, Affaires Economiques, Patrimoine et Environnement – REOM déchets Ménagers et Assimilés.
- **NOMME** Mme BECHON en tant que membre de la Commission Habitat Cadre de Vie Gens du Voyage.

19. Commissions

- **Affaires Economiques le 26 avril 2011.**
- **Environnement – Aménagement de l'espace le 10 mai 2011.**
- **Patrimoine Bâti le 12 mai 2011.**
- **Habitat - Cadre de Vie – Gens du Voyage le 18 mai 2011.**
- **Transports Scolaires du 18 mai 2011.**

20. Questions Diverses

• Déménagement d'entreprises.

Le sujet a été abordé en Commission des Affaires Economiques. Monsieur DEJUST demande comment une Société peut quitter le territoire pour une autre Communauté de Communes. Par ailleurs, le prix proposé à cette entreprise sur la zone de la Boitardière pour l'achat de son terrain était de 10 euros HT / m² avec un droit d'entrée de 30 000 euros. Cette entreprise qui louait un local à Saint Martin le Beau avait été reçue par le Maire.

Monsieur DEJUST ajoute qu'il semblerait judicieux de travailler sur une stratégie en communication afin de valoriser les zones d'activités de la CCBVC.

Monsieur FORTIER propose la création d'un groupement d'employeurs. Un chargé de mission pourrait rencontrer toutes les entreprises du territoire.

De plus le GEIDA (sur le Val d'Amboise) pourrait être consulté.

Monsieur DEJUST précise qu'un GIE est en cours de mise en place sur l'ensemble du bassin de Bléré. Il ajoute qu'il est décevant de se priver d'une entreprise employant 40 personnes sur St Martin le Beau.

Monsieur LEPAGE approuve la proposition de nommer une personne chargée de se rendre sur toutes les entreprises de la CCBVC.

Monsieur BAUER confirme que sur une ZA, les entreprises communiquent peu. Une personne parmi les membres de la Commission pourrait être désignée.

La question des moyens est abordée.

- **Société de St Martin le Beau.**

Monsieur AVENET informe le Conseil Communautaire qu'une société recherche un site d'implantation pour s'agrandir. Les zones de la CCBVC lui ont été proposées.

Monsieur FORTIER ajoute qu'une politique de commercialisation des terrains communautaires doit être mise en place avec une certaine latitude sur les prix à fixer.

- **Cher canalisé.**

Monsieur PESTIE expose. Il y a quelques mois, le département a présenté un schéma de développement du Cher avec des itinérances douces. Ce projet prévoyait un développement sur le lit du Cher. Monsieur PESTIE explique les raisons de sa démission du « Cher canalisé ».

Un courrier a été envoyé à Monsieur BONNEAU (Président de la Région) à ce sujet. Monsieur PESTIE donne lecture de la réponse de la Région concernant les barrages sur le lit du Cher.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC précise qu'il a transmis à chaque Maire une copie de la lettre de mission qu'il a reçu du Conseil Général et dans laquelle sont indiqués les différents points concernant la problématique du Cher canalisé, y compris la domanialité. Une rencontre est prévue à ce sujet avec le Vice-Président du Conseil Général du Loir et Cher. Un travail en commun doit être mené avec peut-être un accompagnement de la Région.

L'EPL doit de même être consulté.

Un travail avec tous les partenaires en Comité de pilotage pourrait être réalisé.

Monsieur PESTIE ajoute que ce travail devient urgent. Le Préfet doit faire appliquer la loi, avec un préalable sur les passes à poissons.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC conclut en précisant que fin 2013, le transfert de domanialité doit être arrivé à son terme. Il travaille sur le dossier.

Séance levée à 20h15.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le secrétaire de séance,
Alain BERNARD

Les élus communautaires -